

**Arrêté du 19 octobre 2021**  
**portant désignation des représentants du personnel au comité technique spécial**  
**de la direction générale des étrangers en France**

NOR : INTV2131506A

**Le ministre de l'intérieur,**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 15 ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2014 modifié portant création d'un comité technique spécial (CTS) de la direction générale des étrangers en France ;

Vu l'arrêté du 8 janvier 2019 modifié portant désignation des représentants du personnel au comité technique spécial de la direction générale des étrangers en France ;

Vu l'arrêté portant admission à la retraite de Mme Chantal LEJEUNE en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021,

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Sont nommés en qualité de représentants titulaires du personnel au comité technique spécial de la direction générale des étrangers en France :

1° Mme Cathy SWIGON, au titre du syndicat FO du ministère de l'intérieur, membre titulaire, en remplacement de Mme Chantal LEJEUNE ;

2° M. Hakim ABDOUN, au titre du syndicat FO du ministère de l'intérieur, membre titulaire.

**Article 2**

Sont nommés en qualité de représentants suppléants du personnel au comité technique spécial de la direction générale des étrangers en France :

1° M. Alexandre VERGER, au titre du syndicat FO du ministère de l'intérieur, membre suppléant, en remplacement de M. Hakim ABDOUN ;

2° M. Olivier SERBIN, au titre du syndicat FO du ministère de l'intérieur, membre suppléant.

**Article 3**

Le directeur général des étrangers en France est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 19 octobre 2021.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le directeur général des étrangers en France,*  
C. d'Harcourt